DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Ringers® 075

Applicable à compter du : [2025/02/18]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN388: 2016

EN ISO 374-1:2016
Type A

EN ISO 374-5:2016

KLMOPT

4X41CP

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016 +A1:2018, EN ISO 21420:2020, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2021/1377.03 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l'Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié:"

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2025/02/18

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Ringers® 075

Applicable à compter du : [2023/03/28] et jusqu'à: [2025/02/17]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN388: 2016

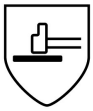

EN ISO 374-1:2016
Type A

EN ISO 374-5:2016

KLMOPT

4X41CP

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016 +A1:2018, EN ISO 21420:2020, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2021/1377.02 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2023/03/28

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

RINGERS R075

Applicable à compter du : [2021/12/14] et jusqu'à: [2023/03/27]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN388: 2016

EN ISO 374-1:2016
Type A

EN ISO 374-5:2016

KLMOPT

4X41CP

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016 +A1:2018, EN ISO 21420:2020, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2021/1377 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2021/12/14

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Ringers® 075

Applicable à compter du : [2020/07/15] et jusqu'à: [2021/12/13]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN 388

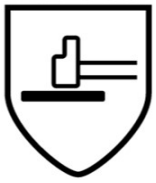

4X41CP

EN ISO 374-1:2016
Type A

KLMOPT

EN ISO 374-5:2016

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 388:2016, EN ISO 374-1:2016, EN ISO 374-5:2016, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2020/0979 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2020/07/15

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
RINGERS GLOVES
8846 NORTH SAM HOUSTON
PARKWAY WEST
SUITE 110 HOUSTON
TEXAS 77064
USA

Représentants agréés :
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclarent sous leur seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Ringers 075

Applicable jusqu'au : [2020/07/14]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN 374 EN 374 EN 388

AJKL 4541

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 374:2003, , EN 388:2003, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 0075/1256/162/01/16/0017 émis par l'organisme notifié :

CTC – CENTRE TECHNIQUE CUIR CHAUSSURE
MAROQUINERIE (0075)
4, RUE HERMANN FRENKEL
69367 LYON CEDEX 07 – FRANCE

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

CTC – CENTRE TECHNIQUE CUIR CHAUSSURE
MAROQUINERIE (0075)
4, RUE HERMANN FRENKEL
69367 LYON CEDEX 07 – FRANCE

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2016/01/06